



## **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal** **en date du 17 Avril 2026**

**Président de séance** : Mr BESANÇON Laurent, Maire

**Conseiller(e)s présent(e)s** : (9) Mmes MARGUET Sandrine, SCALA-DANJEAN Marie, CHEVASSUS Michelle, MUHLEGG Annick, GRILLOT Angèle.

Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, et MOUREZ Jean-Christophe.

**Conseiller excusé** : (1) BESANÇON Sylvain (*procuration à Laurent BESANÇON*).

**Conseiller absent** : (0)

**Votants** : 11

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance** : Mme GRILLOT Angèle

**Début de séance** : 18h35

---

\* Le procès-verbal du Conseil Municipal (CM) du 20 Mars 2026 est approuvé à l'unanimité des élus. Mrs le Maire et le Secrétaire signent le registre, archivent et affichent le procès-verbal.

Mr le Maire informe le Conseil de l'élection du conseil intercommunal et nous informe que les nominations aux commissions se feront au prochain conseil, pour laisser le temps aux nouveaux élus de se mettre en place.

### **1 –Nomination des délégués pour les commissions communales.**

#### **Commissions des impôts directs :**

Présentation et explications faites par Mr le Maire : conformément à la loi, il expose une liste de 12 titulaires et 12 suppléants pris parmi les contribuables communaux. La liste définitive sera arrêtée par Mr le Directeur départemental des services de l'Etat. Outre Mr le Maire ; président de plein droit, 6 titulaires et 6 suppléants seront nommés.

#### **Commission de révision de la liste électorale :**

Présentation des anciens titulaires par Mr le Maire, qui propose 3 titulaires et 3 suppléants pris parmi les électeurs inscrits en mars 2026. Mr CHEVASSUS Patrice accepte d'être reconduit comme délégué communal. Les deux autres titulaires seront désignés par l'Etat et par le Tribunal Judiciaire conformément à la loi.

#### **Commission Appel d'offres :**

Mr le Maire explique que cette commission n'est réunie que pour des projets de plus de 100 000 euros, mais précise qu'il n'y a pas de projet de cette envergure sur la Commune pour le moment. Toutefois il est intéressant de garder cette commission active pour les marchés à procédure simplifiée (d'un montant de travaux inférieur).  
Nomination de Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, MOUREZ Jean-Christophe et Mme GRILLOT Angele.

#### **Commission Eau potable – (Assainissement):**

Mr le Maire rappelle que le SPANC (rattaché à la CCBHS) et le Syndicat des sources du Plateau (SISP) pour les Chaumoises, encadrent respectivement la gestion de l'assainissement pour tout le village et l'eau potable pour les hameaux.

Pour le SISP, les titulaires sont Mrs BESANÇON Laurent et CHEVASSUS Patrice, les suppléants sont Mme SCALA-DANJEAN Marie et Mr CHAMBARD Denis.

Pour la gestion de l'eau potable en régie communale du village-centre, Mrs CHAMBARD Hervé et BESANÇON Laurent sont titulaires, Mrs CHAMBARD Denis et MOUREZ Jean-Christophe sont remplaçants.

### Commission Bois -Agriculture :

Les titulaires sont Mrs CHAMBARD Denis, CHEVASSUS Patrice, CHAMBARD Hervé, les suppléants Mrs BESANÇON Laurent et MOUREZ Jean-Christophe.

Mr le Maire informe le Conseil que les titulaires sont les garants en cas de problèmes.

### Commission Bâtiments et Cimetière.

Les titulaires sont Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, Mr MOUREZ Jean-Christophe et Mme SCALA-DANJEAN Marie.

### Commission Tourisme, Environnement et Grands Site

Les titulaires sont Mrs BESANÇON Laurent, MOUREZ Jean Christophe et Mmes MUHLEGG Annick, GRILLOT Angèle.

### Commission Urbanisme et PLUI

Les titulaires sont Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, MOUREZ Jean Christophe, CHEVASSUS Patrice et Mme SCALA-DANJEAN Marie.

### Commission Voirie-Entretien

Les titulaires sont Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHEVASSUS Patrice, CHAMBARD Hervé.

### Commission Accompagnement employé communal

Le titulaire est Mr BESANÇON Laurent, les suppléants sont CHAMBARD Hervé, CHAMBARD Denis et CHEVASSUS Patrice.

### Commission défense :

Titulaire Mme SCALA-DANJEAN Marie.

### Commission EPAGE (CCBHS)

Titulaire Mr BESANÇON Laurent, suppléante Mme SCALA-DANJEAN Marie.

## **2 -Référente déontologue départementale :**

Sur proposition de M. le Préfet, Madame Damienne BONNAMY est désignée référente déontologue pour notre Commune : \* **Approuvé à l'unanimité des élus présents. (11 pour)**

## **3 –Financement participatif pour la création de la défense incendie au Chaumois Martin et Grange Quelliat.**

Mr le Maire informe le Conseil que l'installation de la défense incendie au Chaumois Martin à été accréditée par les pompiers, un arrêté de mise en action sera pris. De plus, lors de la création du projet, une participation de 25% de la facture finale était dévolue à la commune de La Marre pour défendre la Grange Quelliat. Une convention entre les maires a été signée à cet effet en novembre 2024. Monsieur le Maire sollicite l'accord des élus pour facturer cette participation à la Commune de LA MARRE ;

\* **Approuvé à l'unanimité des élus présents. (11 pour)**

## **4 –Télétransmission des actes en Préfecture (budget annexe de l'eau).**

Mr le Maire sollicite l'accord du Conseil pour signer la convention de télétransmission des actes administratifs avec la Préfecture (dans le cadre du contrôle de légalité).

\* **Approuvé à l'unanimité des élus présents. (11 pour)**

## **5-Vote des taux de fiscalité locale pour2026.**

Mr le Maire explique avoir demandé une analyse fiscale de la Commune au Trésorier public et au cabinet fiscaliste de la CCBHS. Il en résulte **un budget sain, mais avec peu de réserve.**

Pour augmenter les revenus de la Commune, afin :

\*d'anticiper les dépenses à venir (mise aux normes des logements communaux, remplacements des chaudières, etc...),

\*de financer les futurs projets d'intérêt général (réserve incendie des Chenevières, etc..)

\*d'éviter de recourir à l'emprunt (taux très fluctuants),

\*de consentir à un effort fiscal majoré qui permettrait de maintenir le niveau des dotations de l'Etat,

une proposition est faite au Conseil d'augmenter l'impôt de 9,5%, soit environ 80 euros par foyer pour un total de 5000 euros de recettes nouvelles.

Le Conseil débat – Augmentation importante en plus des autres bénéficiaires de l'impôt (Etat, Département, CCBHS)

- Pas d'augmentation depuis 2001,
- Possibilité d'échelonner la hausse sur plusieurs années,
- Evolution possible les années suivantes en fonction des revenus de la Commune,
- Comment font les Communes qui diminuent les taux ?

Enfin, mise au vote d'une augmentation de 5% (soit environ 50 euros par foyer pour un revenu de 2500 euros par an pour la Commune.

\* Approuvé par les élus présents. (10 pour – 1 contre)

#### 6-Vote projet rénovation bâtiment Alambic.

Mr le Maire présente le projet aux nouveaux élus, et les demandes contractuelles réalisées par le cabinet de conseil (Territoire Ingénierie Jura) pour rédiger, lancer et attribuer l'appel d'offre des différents intervenants pour la réalisation du projet : Après études des différentes offres, les mieux placés sont :

- Architecte Ahlem Paris de Lons le Saunier avec une étude à 9695 euros
- SAS DEM Expertise pour un diagnostic amiante/plomb de 322 euros
- DEKKRA pour le contrôle technique des travaux pour 1800 euros
- APAVE pour la sécurité du chantier pour 1064 euros

Soit un total de 12881 euros.

\* Approuvé à l'unanimité des élus présents. (11 pour)

#### 7-Vente des terrains du Chaumoï Boivin

Mr le Maire informe le Conseil d'une demande sérieuse émanant d'un couple d'acheteurs pour les parcelles à bâtir mise en vente depuis 2 ans au Chaumoï Boivin, le couple souhaite aussi acquérir une partie du terrain communal adjacent. Monsieur le Maire sollicite la poursuite des tractations :

\* Approuvé à l'unanimité des élus présents. (11 pour)

Ce projet devra être confirmé, ce n'est qu'une offre non contractuelle.

#### 8 - Questions diverses :

**8.1-Mise en service de toilettes publiques.** Mr le Maire explique qu'il y a eu plusieurs réflexions pour intégrer des toilettes au projet alambic, mais qu'elles étaient trop coûteuses. Des toilettes publiques seront étudiées dans l'actuel local Orange à côté de la mairie une fois le cuivre enlevé en 2029. Ce sera un projet pour 2030.

**8.2-La croix du Chaumoï Martin** se casse et la barrière est très abîmée, voire dangereuse. La barrière devait être refaite en même temps que celle du belvédère du Chaumoï Boivin en 2021, mais pour cause de Covid-19, elle n'a pas été remplacée. Mais elle devrait être refaite sous peu par la Communauté de Communes.

Pour la croix, l'équipe municipale doit aller voir sur place les travaux à réaliser.

**8.3-Câble et éléments divers tombés au sol dans la Vieille Côte (GR59)** en domaine communal. Des photos doivent être faites pour donner les emplacements exacts, afin de déclencher une prise en charge par les services extérieurs compétents (Orange et/ou la Fibre).

Fin de séance : 21h00

#### Question citoyenne émise par le public :

-Demande de remise en place d'un affichage officiel au Chaumoï Boivin.

Mr le Maire précise et explique que les documents officiels (compte-rendu de conseil et convocation au conseil) doivent être dans un mobilier sous clefs pour ne pas être détournés par des individus malveillants.

Il est convenu par le Conseil que si des bénévoles souhaitent réaliser un panneau d'affichage sécurisé (sous verre et sous clefs détenues par un élu), le compte-rendu y sera déposé.

Mr le Maire rappelle que la loi organisant le fonctionnement des collectivités territoriales applicable depuis le 1 juillet 2022(article L2121-25 du CGCT), impose un affichage des procès-verbaux de Conseil sur le site internet de la Commune, une fois que ledit procès-verbal aura été approuvé lors de la séance suivante. Le Maire peut (ou pas) décider d'afficher aussi sous forme papier ce compte-rendu pour les citoyens ne disposant pas d'Internet.

Dans ce cas, seule l'armoire à clefs implantée sur le bâtiment de la mairie peut accueillir les documents officiels. Le panneau en bois existant au Chaumoï-Boivin est dédié à l'affichage publicitaire.

Mme GRILLOT Angèle



Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent



Maire